

## Compte rendu

### Réunion du Conseil Communautaire Séance du 2 octobre 2017

Convocation établie en date du 26/09/2017 et affichée le 26/09/2017

L'an deux mille dix-sept et le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.



Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Cédric BONATO - Pascale BOUILLEVAUX (jusqu'à la question n°2017-10-116) - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Nathalie GROS-CHAREYRE (jusqu'à la question n°2017-10-115) - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN (jusqu'à la question n°2017-10-116) - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - Rudy THEROND - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : Mme Christelle BERTINI pour M. Laurent PELISSIER - Mme Pascale BOUILLEVAUX pour M. Rudy THEROND (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Robert CRAUSTE pour M. Claude BERNARD - Mme Arlette FOURNIER pour M. Santiago CONDE - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise DUGARET (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Pierre MAUMEJEAN pour M. Claude LAURIE (à partir de la question n°2017-10-116) - M. Léopold ROSSO pour M. Hervé SARGUEIL - Mme Marie-Christine ROUVIERE pour Mme Claudette BRUNEL - M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX

Absents excusés : Mme Noémie CLAUDEL - Mme Sabine ROUS

**Secrétaire de séance** : M. Gilles TRAUJLET



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis, il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Gilles TRAUJLET est nommé secrétaire de séance.

M. Laurent PELISSIER, Président, demande si les membres du conseil communautaire ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2017. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Puis il présente à l'assemblée le rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes Terre de Camargue qui sera communiqué aux trois mairies conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT.



## Ordre du jour

- Présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de communes Terre de Camargue
1. Modification des statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue
  2. Définition de l'intérêt communautaire
  3. Election de représentants pour le nouveau conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi (transféré à la Région Occitanie depuis le 1er janvier 2017)
  4. Dérogation au repos dominical sur la commune de Le Grau du Roi : demande d'avis sur les dates proposées en 2018
  5. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AS34 à la commune d'Aigues Mortes pour l'agrandissement de son cimetière
  6. Décision modificative n°1 au budget principal 2017
  7. Décision modificative n°1 au budget ports maritimes de plaisance 2017
  8. Créances éteintes - budget ports maritimes de plaisance 2017
  9. Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017
  10. Décision modificative n°1 au budget eau potable 2017
  11. Autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioeaux
  12. Révision de l'autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire
  13. Autorisation de programme/crédit de paiement pour du matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC (**reportée au prochain conseil communautaire**)
  14. Provisions pour risques et charges exceptionnels – budget Principal
  15. Modification du tableau des effectifs budgétaires
  16. Marché 2017- CCTC02 : Concours restreint sur Esquisse et de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Aigues Mortes
  17. Projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes
  18. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
  19. Convention de collecte des déchets sur le domaine privé
  20. Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  21. Avenant n°1 de prolongation pour la convention d'occupation des châteaux d'eau pour les antennes avec Bouygues et Infracos et conclusion d'une nouvelle convention à compter du 1er janvier 2018.
  22. Convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze – réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot
  23. Avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation – ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais
  24. Bail à ferme à clauses environnementales – parcelles cadastrales BI 179/ BI 180/ BI 113 sises à Aimargues
  25. Versement d'une aide financière exceptionnelle à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue
  26. Convention de mise à disposition de locaux avec le GRETA du Gard (**retirée de l'ordre du jour**)
  27. Attribution d'une subvention dans le cadre du programme LEADER à la boucherie El Toro (Aigues Mortes) pour la création d'une conserverie pour le taureau AOP de Camargue
  28. Projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi
  29. Convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la Communauté de Communes Terre de Camargue
  30. Modification du règlement intérieur du centre Aqua Camargue
  31. Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la Communauté de communes Terre de Camargue
  32. Renouvellement de la convention de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard



## DECISIONS ET ARRETES

### **Décision n°17-41**, déposée en Préfecture du Gard le 25/07/2017

Acquisition de véhicules neufs destinés à compléter le parc automobile du service technique de la CCTC. Aucun lot ne pouvant être attribué, le marché est déclaré infructueux.

### **Décision n°17-42**, déposée en Préfecture du Gard le 26/07/2017

Fourniture et livraison de panneaux acoustiques muraux et sur pieds pour le restaurant scolaire SEVERIN à Aigues-Mortes. Le marché est déclaré infructueux.

### **Décision n°17-43**, déposée en Préfecture du Gard le 31/07/2017

Travaux de réaménagement de la bibliothèque de Saint Laurent d'Aigouze en vue de la création d'une médiathèque

La décision n°17-37 du 03 juillet 2017 est abrogée.

Les lots suivants sont déclarés infructueux :

- Lot 2 / Gros œuvre - Démolition
- Lot 4 / Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
- Lot 5 / Menuiseries intérieures
- Lot 6 / Revêtements de sol
- Lot 8 / Electricité – Courants forts et faibles

Ils sont relancés selon la procédure de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

### **Décision n°17-44**, déposée en Préfecture du Gard le 10/08/2017

Création d'un solarium au centre AQUA CAMARGUE situé sur la commune de Le Grau du Roi. Aucun lot ne pouvant être attribué, le marché est déclaré infructueux.

### **Décision n°17-45**, déposée en Préfecture du Gard le 10/08/2017

Un marché public pour la réalisation de travaux divers – poteaux incendie sur le territoire communautaire est attribué à EHTP sise 34130 MAUGUIO pour un montant de 192 000.00€ HT sur la durée totale du marché.

Le marché démarre à compter de la date de notification. L'accord cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois, date butoir prévue au 31/12/2020.

### **Décision n°17-46**, déposée en Préfecture du Gard le 05/09/2017

Acte de nomination des suppléants de la régie de recettes du Service Restauration Scolaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

La décision n°13-44 du 02.09.2013 est abrogée.

Depuis le 06.10.2008, Madame Lisbeth CATTANEO-BRUGUIER est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes du Service Restauration Scolaire, sise Restaurant Scolaire Groupe Scolaire Le Repausset Levant Allée Victor Hugo 30240 Le Grau du Roi, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

A compter du 8 septembre 2017, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Lisbeth CATTANEO-BRUGUIER sera remplacée par un des mandataires suivant : Mme Céline FILIPE MOURA, Mme Martine DEREPAS.

### **Décision n°17-47**, déposée en Préfecture du Gard le 05/09/2017

Acte de nomination du mandataire de la sous-régie de recettes Service Restauration Scolaire Aigues-Mortes - Ecole Henri Séverin.

La décision n°16-27 du 22.07.2016 est abrogée.

A compter du 8 septembre 2017, Mme Ana-Maria DUPRAT est nommée mandataire de la sous-régie de recettes au service restauration scolaire Ecole Henri Séverin à Aigues-Mortes, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes Service Restauration Scolaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **Décision n°17-48**, déposée en Préfecture du Gard le 06/09/2017

Un marché public pour la fourniture et la livraison de panneaux acoustiques muraux et sur pieds pour le restaurant scolaire SEVERIN à Aigues-Mortes est attribué à l'entreprise ISERMATIC SYSTEMES sise 38556 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 18 734.40€ HT soit 22 481.28€ TTC.

Le délai de livraison est de 4 semaines (à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations).

**Décision n°17-49**, déposée en Préfecture du Gard le 06/09/2017

Avenant n°1 – Modification et extension de la villa du gardien du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes  
Le présent avenant n°1 a pour objet d'augmenter le montant initial du marché pour les motifs suivants :  
Suite à une erreur de calcul de la pente du toit par l'architecte, des travaux supplémentaires ont dû être effectués.

Ces prestations entraînent une plus-value de 3 480.51€ HT. Le nouveau montant du marché s'élève donc à la somme de 35 690.10€ HT soit 42 828.12€ TTC.

Toutes les clauses du marché initial qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Cet avenant ne fait pas l'objet d'un passage en commission d'appel d'offres dans la mesure où le marché a été conclu en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25/03/2016 (procédure adaptée).

**Décision n°17-50**, déposée en Préfecture du Gard le 07/09/2017

Le marché relatif au remplacement des portails d'accès des parkings du siège de la CCTC par un système de barrière automatique est attribué à l'entreprise SOFERNIM sise 30132 CAISSARGUES, pour un montant de 5 663.02€ HT (soit 6 795.62€ TTC).

**Décision n°17-51**, déposée en Préfecture du Gard le 07/09/2017

Un marché pour l'acquisition de véhicules neufs destinés à compléter le parc automobile du service technique de la Communauté de Communes Terre de Camargue, de la façon suivante :

- Lot 1 « Véhicule de type voiture particulière » : est attribué à l'entreprise GRANDS GARAGES DU GARD sise 30932 NIMES CEDEX 9 pour un montant de 10 000.00 € HT soit 12 000.00 € TTC (le montant TTC comprend des frais annexes de carte grise d'une valeur de 235.30 € TTC).
- Lot 2 « Véhicule de type utilitaire avec benne basculante » : est attribué à l'entreprise GRANDS GARAGES DU GARD sise 30932 NIMES CEDEX 9 pour un montant de 22 759.30 € HT soit 27 311.16.00 € TTC (le montant TTC comprend des frais annexes de carte grise d'une valeur de 408.76 € TTC).

Le délai de livraison des véhicules est de 2 mois à compter de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

**Décision n°17-52**, déposée en Préfecture du Gard le 08/09/2017

Candidature de la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'action « référent de parcours de territoire 2018 » auprès du CD30/FSE – demande de subvention

Au regard de l'appel à projet lancé par le Département du Gard pour l'action « Référent de parcours », pour l'année 2018, une aide financière est sollicitée dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) dans le but de reconduire en 2018, l'opération engagée depuis plusieurs années.

Pour 2018, l'aide sollicitée est répartie comme suit :

Dépenses directes de personnel	31 960.00 €
Coûts restants forfaitisés – dépenses annexes directes et indirectes (dépenses personnel X 40%)	12 784.00 €
Total	44 744.00 €

**Décision n°17-53**, déposée en Préfecture du Gard le 12/09/2017

Avenant n°1 – Achat et livraison de livres et de supports multimédias pour les bibliothèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Le présent avenant n°1 a pour objet la cession du contrat de SAURAMPS &CIE à l'entreprise SAURAMPS COMEDIE.

**Décision n°17-54**, déposée en Préfecture du Gard le 12/09/2017

Un marché public pour la fourniture et la mise en place d'un ponton flottant est attribué à l'entreprise MSE INDUSTRIES sise 83030 TOULON CEDEX 9 pour un montant global et forfaitaire de 71 998.00€ HT soit 86 397.60€ TTC.

Le délai d'exécution des travaux est de 5 semaines maximum à compter de la date fixée par l'ordre de service.

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2017-10-98**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 17 voix pour
- 13 voix contre (M. CONDE+procuration Mme FOURNIER, Mme FOULLON, M. CUBILIER, M. PELISSIER+procuration Mme BERTINI, M. THEROND, Mme BRACHET, M. SARGUEIL+procuration M. ROSSO, M. BONATO, M. LABARUSSIAS, Mme BOUTEILLER)
- D'abroger la délibération n°2017-07-82 du conseil communautaire du 24 juillet 2017 ;
- D'adopter la modification de statuts énoncée dans la délibération ;
- D'adopter les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue, dans leur intégralité et dont un exemplaire est joint à la délibération ;
- De notifier la délibération ainsi qu'un exemplaire complet des statuts modifiés, aux trois communes membres qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur la modification et adopter les statuts dans leur intégralité. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Définition de l'intérêt communautaire - N°2017-10-99**

Le résultat du vote est le suivant :

- 17 voix pour
- 13 voix contre (M. CONDE+procuration Mme FOURNIER, Mme FOULLON, M. CUBILIER, M. PELISSIER+procuration Mme BERTINI, M. THEROND, Mme BRACHET, M. SARGUEIL+procuration M. ROSSO, M. BONATO, M. LABARUSSIAS, Mme BOUTEILLER)

En conséquence, la majorité des 2/3 des membres du conseil n'ayant pas été acquise, l'intérêt communautaire des compétences n'est pas défini.

**Objet : Election de représentants pour le nouveau conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi - N°2017-10-100**

Après avoir pris part au vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Elit M. Jean-Claude CAMPOS comme représentant titulaire pour siéger au sein du conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi ;
- Elit M. Laurent PELISSIER comme représentant suppléant pour siéger au sein du conseil portuaire du port de pêche de Le Grau du Roi ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Dérogation au repos dominical sur la commune de Le Grau du Roi : demande d'avis sur les dates proposées en 2018 - N°2017-10-101**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De donner un avis favorable sur la proposition de M. le Maire de Le Grau-du-Roi d'accorder 11 dérogations municipales au repos dominical pour l'année 2018 comme énoncées dans la délibération pour les commerces de détail et pour une ouverture toute la journée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AS34 à la commune d'Aigues Mortes pour l'agrandissement de son cimetière - N°2017-10-102**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De céder pour un montant de 16 270 € à la commune d'Aigues Mortes une surface égale à 145 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AS34 ;
- De céder à titre gracieux à la commune d'Aigues Mortes 4a94 de la parcelle cadastrée AS34, propriété de la Communauté de communes Terre de Camargue, pour servir d'assiette à l'impasse des Tourterelles ;
- De dire que les frais d'acte, de bornage et de géomètre seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir (notariales notamment) et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

## Objet : Décision modificative n°1 au budget principal 2017 - N°2017-10-103

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget principal 2017 comme présentée ci-dessous
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
		<b>Complément FPIC suite notification</b>				<b>Mise à jour prévisions/notifications</b>	
014	739223/SG	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	95 870,00	73	73111/SG	Taxes foncières et d'habitation	-47 099,00
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-54 151,00		73112/SG	Cotisations sur valeur ajoutée des entreprises	58 687,00
		<b>Augmentation indemnités élus</b>			73114/SG	Imposition foncière sur entreprises de réseau	1 073,00
012	6338/ELUS	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	100,00		7331/COLLEC	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-4 629,00
65	6531/ELUS	Indemnités	1 000,00	74	74124/SG	Dotations d'intercommunalité	9 561,00
	6533/ELUS	Cotisations de retraite	100,00		74126/SG	Dotations de compensation des groupements de communes	-4 584,00
	6534/ELUS	Cotisations de sécurité sociale-part patronale	200,00		748314/SG	Dotations uniques compensations spécifiques taxe professionnelle	-7 503,00
	6535/ELUS	Formation	100,00		74833/SG	Etat-Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	978,00
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 500,00		74835/SG	Etat-Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	35 235,00
		<b>Inscription dépense adhésion Assemblée des Communautés de France -6 mois-</b>					
65	6558/SG	Autres contributions obligatoires	1 075,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 075,00				
		<b>Complément participation Pays de l'Or salon emploi saisonnier</b>					
65	6574/EMP	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	2 770,00				
011	6236/COM	Catalogues et imprimés	-2 770,00				
		<b>Subvention exceptionnelle MLJ</b>					
65	6574/MLJ	Subvention de fonctionnement aux associations et autres	8 000,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-8 000,00				
		<b>Honoraires ECOFINANCE pour accompagnement modification coefficients localisation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels</b>					
011	6226/DEV	Honoraires	4 320,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-4 320,00				
		<b>Complément charges de personnel</b>					
012	6332/SG	Cotisations versées au F.N.A.L.	30,00				
012	6332/CULT	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
012	6332/EMP	Cotisations versées au F.N.A.L.	11,00				
012	6332/CC	Cotisations versées au F.N.A.L.	45,00				
012	6332/DECH	Cotisations versées au F.N.A.L.	15,00				
012	6332/CANT	Cotisations versées au F.N.A.L.	44,00				
012	6332/PISC	Cotisations versées au F.N.A.L.	15,00				
012	6332/SPORT	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
012	6332/BAT	Cotisations versées au F.N.A.L.	12,00				
012	6336/SG	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	98,00				
012	6336/CULT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5,00				
012	6336/EMP	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	36,00				
012	6336/CC	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	150,00				
012	6336/DECH	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	100,00				
012	6336/CANT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	145,00				
012	6336/PISC	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	47,00				
012	6336/SPORT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5,00				
012	6336/BAT	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	39,00				
012	6338/SG	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	18,00				
012	6338/CULT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	1,00				
012	6338/EMP	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	7,00				
012	6338/CC	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	27,00				
012	6338/DECH	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	18,00				
012	6338/CANT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	26,00				
012	6338/PISC	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	9,00				
012	6338/SPORT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	1,00				
012	6338/BAT	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	7,00				
012	64111/SG	Rémunération principale	5 050,00				
012	64111/CULT	Rémunération principale	255,00				
012	64111/EMP	Rémunération principale	2 095,00				
012	64111/DECH	Rémunération principale	4 353,00				
012	64111/CANT	Rémunération principale	120,00				
012	64111/PISC	Rémunération principale	474,00				
012	64111/SPORT	Rémunération principale	275,00				

012	64112/SG	NBI, SFT et indemnité de résidence	30,00
012	64112/CULT	NBI, SFT et indemnité de résidence	1,00
012	64112/EMP	NBI, SFT et indemnité de résidence	3,00
012	64112/CC	NBI, SFT et indemnité de résidence	13,00
012	64112/DECH	NBI, SFT et indemnité de résidence	9,00
012	64112/CANT	NBI, SFT et indemnité de résidence	13,00
012	64112/PIISC	NBI, SFT et indemnité de résidence	1,00
012	64112/SPORT	NBI, SFT et indemnité de résidence	1,00
012	64112/BAT	NBI, SFT et indemnité de résidence	4,00
012	64118/SG	Autres indemnités	442,00
012	64118/CULT	Autres indemnités	20,00
012	64118/EMP	Autres indemnités	162,00
012	64118/CC	Autres indemnités	679,00
012	64118/DECH	Autres indemnités	453,00
012	64118/CANT	Autres indemnités	657,00
012	64118/PIISC	Autres indemnités	213,00
012	64118/SPORT	Autres indemnités	22,00
012	64118/BAT	Autres indemnités	177,00
012	64131/SG	Rémunérations	764,00
012	64131/CULT	Rémunérations	1 575,00
012	64131/CC	Rémunérations	3 196,00
012	64131/DECH	Rémunérations	1 527,00
012	64131/CANT	Rémunérations	8 400,00
012	64131/PIISC	Rémunérations	2 290,00
012	64131/BAT	Rémunérations	2 290,00
012	64162/CC	Emplois d'avenir	4 353,00
012	64162/CANT	Emplois d'avenir	450,00
012	6451/SG	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	961,00
012	6451/CULT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	41,00
012	6451/EMP	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350,00
012	6451/CC	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 475,00
012	6451/DECH	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	985,00
012	6451/CANT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 426,00
012	6451/PIISC	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	463,00
012	6451/SPORT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46,00
012	6451/BAT	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	384,00
012	6453/SG	Cotisations aux caisses de retraite	1 781,00
012	6453/CULT	Cotisations aux caisses de retraite	75,00
012	6453/EMP	Cotisations aux caisses de retraite	649,00
012	6453/CC	Cotisations aux caisses de retraite	2 735,00
012	6453/DECH	Cotisations aux caisses de retraite	1 825,00
012	6453/CANT	Cotisations aux caisses de retraite	2 644,00
012	6453/PIISC	Cotisations aux caisses de retraite	858,00
012	6453/SPORT	Cotisations aux caisses de retraite	86,00
012	6453/BAT	Cotisations aux caisses de retraite	711,00
012	6458/SG	Cotisations aux autres organismes sociaux	23,00
012	6458/CULT	Cotisations aux autres organismes sociaux	1,00
012	6458/EMP	Cotisations aux autres organismes sociaux	9,00
012	6458/CC	Cotisations aux autres organismes sociaux	35,00
012	6458/DECH	Cotisations aux autres organismes sociaux	51,00
012	6458/CANT	Cotisations aux autres organismes sociaux	34,00
012	6458/PIISC	Cotisations aux autres organismes sociaux	11,00
012	6458/SPORT	Cotisations aux autres organismes sociaux	2,00
012	6458/BAT	Cotisations aux autres organismes sociaux	61,00
023	023/DIV	Virement à la section d'investissement	-59 004,00

TOTAL 41 719,00

TOTAL 41 719,00

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		<b>Aides directes aux entreprises</b>				<b>excédent section investissement à affecter</b>	<b>460 981,63</b>
988	20422/ZA	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : bâtiments et installations	12 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>448 981,63</b>
		<b>Pluvial Saint Laurent d'Aigouze : avenue Carnot</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>168 981,63</b>
970	2315/EP	Installations, matériel et outillage technique	280 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>Complément participation investissement SYMADREM</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
20	2041582/SG	Autres groupements-âtiments et installations	45 062,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>Complément pour achat colonnes collecte OM</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>REVISION AP/CP A FAIRE OBLIGATOIREMENT</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
190	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech.	3 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
985	21738/DECH	Autres constructions	-3 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>Intégration des frais d'études suivis de travaux</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
041	2313/CANT	Constructions	2 463,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
041	2315/TROM	Installations, matériel et outillage technique	972,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>Création AP/CP Fourniture et livraison de bacs, composteurs, lombricomposteurs et bioeaux</b>				<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
192	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech.	5 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
985	2158/TROM	Autres installations, matériel et outillage tech.	-5 000,00			<b>Reste à affecter</b>	<b>123 919,63</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>340 497,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>460 981,63</b>

### Objet : Décision modificative n°1 au budget ports maritimes de plaisance 2017- N°2017-10-104

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget ports maritimes de plaisance 2017 comme présentée ci-dessous ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES D'EXPLOITATION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
		<b>Complément charges de personnel</b>					
012	6332/AM	Cotisations versées au F.N.A.L.	14,00				
012	6332/GDR	Cotisations versées au F.N.A.L.	14,00				
012	6336/AM	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	23,00				
012	6336/GDR	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	23,00				
012	6338/AM	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	9,00				
012	6338/GDR	Autres impôts, taxes, sur rémunérations	9,00				
012	6411/AM	Salaires, appointements, commissions de base	2 784,00				
012	6411/GDR	Salaires, appointements, commissions de base	2 784,00				
012	6415/AM	Supplément familial	4,00				
012	6415/GDR	Supplément familial	4,00				
012	6451/AM	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	847,00				
012	6451/GDR	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	847,00				
012	6453/AM	Cotisations aux caisses de retraite	118,00				
012	6453/GDR	Cotisations aux caisses de retraite	118,00				
012	6454/AM	Cotisations aux ASSEDIC	180,00				
012	6454/GDR	Cotisations aux ASSEDIC	180,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-7 958,00				
		<b>Inscription créance éteinte : demande perception mai 2017</b>					
65	6542/AM	Créances éteintes	1 380,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 380,00				
		<b>Annulation créance M. TIOZZO suite protocole juillet 2017 : complément prévision</b>					
67	673/AM	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 150,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-1 150,00				
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>



**Objet : Créances éteintes – budget ports maritimes de plaisance 2017- N°2017-10-105**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'état des créances éteintes d'un montant de 1 370,34 € sur le budget ports maritimes de plaisance 2017, présenté par Madame la Trésorière
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Décision modificative n°1 au budget assainissement 2017 - N°2017-10-106**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget assainissement 2017 comme présentée ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES D'EXPLOITATION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
		<i>Complément charges de personnel</i>					
012	6332/AEP	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
012	6332/TECH	Cotisations versées au F.N.A.L.	2,00				
012	6336/AEP	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4,00				
012	6336/TECH	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4,00				
012	6338/AEP	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1,00				
012	6338/TECH	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1,00				
012	6411/AEP	Salaires, appointements, commissions de base	204,00				
012	6411/TECH	Salaires, appointements, commissions de base	204,00				
012	6451/AEP	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22,00				
012	6451/TECH	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22,00				
012	6453/AEP	Cotisations aux caisses de retraite	67,00				
012	6453/TECH	Cotisations aux caisses de retraite	67,00				
012	6458/AEP	Cotisations aux autres organismes sociaux	2,00				
012	6458/TECH	Cotisations aux autres organismes sociaux	2,00				
022	022/DIV	Dépenses imprévues	-604,00				
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		<i>Intégration des études suivies de travaux</i>				<i>Intégration des études suivies de travaux</i>	
040	2315/EU	Installations, matériel et outillage technique	3 281,00	041	2031/EU	Frais d'études	3 281,00
<b>TOTAL</b>			<b>3 281,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>3 281,00</b>

**Objet : Décision modificative n°1 au budget eau potable 2017- N°2017-10-107**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative n°1 sur le budget eau potable 2017 comme présentée ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES D'EXPLOITATION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES D'EXPLOITATION	MONTANT
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT
		<i>Travaux pour compte de tiers</i>				<i>Travaux pour compte de tiers</i>	
4581	458101/AEP	Opération n° 1	40 000,00	4582	458201/AEP	Opération n° 1	40 000,00
		<i>Intégration des études suivies de travaux</i>				<i>Intégration des études suivies de travaux</i>	
040	2111/AEP	Terrains nus	16 179,00	041	2032/AEP	Frais de recherche et de développement	16 179,00
<b>TOTAL</b>			<b>56 179,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>56 179,00</b>

**Objet : Autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioeaux- N°2017-10-108**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioeaux dans les conditions évoquées dans la délibération;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Révision de l'autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire - N°2017-10-109**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la modification de l'autorisation de programme/crédit de paiement – fourniture de colonnes de collecte des ordures ménagères en apport volontaire dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Provisions pour risques et charges exceptionnels – budget principal - N°2017-10-110**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De constituer une provision d'un montant de 2000 €, au budget Principal 2017, afin de couvrir les risques et charges exceptionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Modification du tableau des effectifs budgétaires - N°2017-10-111**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs budgétaires au jour de la nomination des agents, comme indiqué ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
Technique	2	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Administrative	2	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet

**Objet : Marché 2017-CCTC02 : Concours restreint sur esquisse + de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque à Aigues Mortes - N°2017-10-112**

La Commission d'Appel d'Offres lors de la réunion du lundi 18 septembre 2017 a validé le choix du jury de concours à savoir de retenir le candidat n°2 : M. Emmanuel NEBOUT.

Le pourcentage de la note d'honoraire passe de 13.90% à 13.37% après négociation ; à cette réduction s'ajoute 6 400€ HT en moins correspondant à la mission relative à la définition et mise en place des mobiliers, aménagements intérieurs et signalétique. Le taux de tolérance est porté à 4%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché résultant de la négociation avec le maître d'œuvre retenu et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes - N°2017-10-113**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, par :

- 25 voix pour
- 5 abstentions (M. FOUREL, M. TRAUULET, Mme NEPOTY, Mme SOLEYROL, M. CUBILER)
- D'adopter le plan de financement pour le projet de rationalisation de la collecte en apport volontaire par la mise en œuvre de sondes de télérelève du niveau de remplissage des colonnes dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang - N°2017-10-114**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang dont un exemplaire est joint à la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Convention de collecte des déchets sur le domaine privé - N°2017-10-115**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de collecte des déchets sur le domaine privé dans les conditions évoquées dans la délibération dont un exemplaire est joint à cette dernière ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères - N°2017-10-116**

L'article 1521-III du Code Général des Impôts prévoit que les conseils intercommunaux peuvent déterminer annuellement, de leur plein droit, les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Dans ce cadre et pour les motifs décrits ci-après, il convient d'exonérer de TEOM les propriétaires aux parcelles désignées ci-dessous.

**Régie Autonome du Port de Plaisance de Port Camargue**

Faisant suite à la délibération n°2013-02-21, la Régie Autonome du Port de Plaisance de Port Camargue doit être exonérée de TEOM. L'entité bénéficiaire ainsi que les parcelles cadastrales concernées sont les suivants :

Propriétaire	Parcelle : références cadastrales	Parcelle : adresse
Etat par Service France Domaine – 22 avenue Carnot – 30 943 Nîmes Cedex 9	n°18 section CE	3A avenue le Centurion 30 240 Le Grau du Roi
	n° 19 section CE	3 avenue le Centurion 30 240 Le Grau du Roi et 9043 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 21 section CE	9042 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 24 section CE	9042 quai Bougainville 30 240 Le Grau du Roi
	n° 30 section CC	9002 route des marines 30 240 Le Grau du Roi

Le gestionnaire est Commune du Grau du Roi – Régie autonome du port de plaisance – Capitainerie de Port Camargue – 3 avenue le Centurion – 30 240 Le Grau du Roi

**Usager n'utilisant aucun service public de gestion des déchets**

Propriétaire	Parcelle : références cadastrales	Parcelle : adresse
SARL Meubles du Littoral Vical Lacombe	N°254 section AS	567 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes

**Usagers non ménagers présents sur le secteur « route de Nîmes – Aigues-Mortes »**

Une étude portant sur les modalités de prise en charge des déchets des usagers non-ménagers présents sur le secteur « route de Nîmes – Aigues-Mortes » est actuellement en cours. Celle-ci pourrait conduire à la sortie complète de tous ou certains professionnels du service public de collecte des déchets ménagers assimilés. Les usagers ne bénéficiant plus du service public seraient alors exonérés de TEOM et devront s'acquitter des charges liées à la prise en charge de leurs déchets par des opérateurs privés. Les usagers maintenus dans le périmètre du service public resteraient assujettis à la redevance spéciale sans déduction de la TEOM puisqu'elle aura été exonérée.

Propriétaires	Parcelles : références cadastrales	Invariants	Parcelles : adresses
SC Rently par Mireille Balp Gérante	N°20 section AV	0030275356 0030377610	787 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SAS Aiguemortaise de distribution par André Fromental	N°52 section AV		940 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Pral par André Fromental	N°42 section AV N°54 section AV N°56 section AV N°57 section AV		940 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Proxeus par Jacques Toullec Gérant	N°260 section AS		440 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Jeanpat	N°29 section AV		1121 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
Copropriétaires 003 AV 24 Le Royal Hôtel	N°24 section AV		873 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Elleoj	N°27 section AV		939 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SCI Metj Invest	N°36 section AV	0030479735 0030479739	1064 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes
SARL Meubles du Littoral Vical Lacombe	N°6 section AS	0030423610 0030423609	567 route de Nîmes 30 220 Aigues Mortes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les personnes/entités listées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Avenant n°1 de prolongation aux conventions avec INFRACOS et BOUYGUES (antennes de télécommunication)- N°2017-10-117**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2016-11-154 du 21 novembre 2016 ;
- D'adopter l'avenant n°1 aux conventions avec INFRACOS et BOUYGUES pour les châteaux d'eau MALAMOUSQUE, MONPLAISIR et BOUCANET ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Convention d'occupation de locaux pour pose d'antennes de télécommunication avec la société INFRACOS - N°2017-10-118**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De conclure avec la société INFRACOS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des conventions identiques aux autres opérateurs pour les châteaux d'eau MALAMOUSQUE, MONPLAISIR et BOUCANET ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze – réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot - N°2017-10-119**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de mandat avec la commune de Saint Laurent d'Aigouze – réalisation du réseau d'eaux pluviales rue Carnot dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à cette dernière ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation – ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais - N°2017-10-120**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter l'avenant n°8 à la convention de livraison d'eau brute en gros avec BRL Exploitation – ajout d'un point d'eau chemin haut de Peccais dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à ce dernier ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Bail à ferme à clauses environnementales – parcelles cadastrales BI 179/BI 180/BI 113 sises à Aimargues - N°2017-10-121**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le bail à ferme à clauses environnementales – parcelles cadastrales BI 179/ BI 180/ BI 113 sises à Aimargues dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Versement d'une aide financière exceptionnelle à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue - N°2017-10-122**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- De verser une aide financière exceptionnelle d'un montant de 8 000 € à la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue pour les raisons évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du programme LEADER à la boucherie El Toro (Aigues Mortes) pour la création d'une conserverie pour le taureau AOP de Camargue - N°2017-10-123**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'accorder une subvention de 2 787,32 € à la boucherie El Toro pour son projet de conserverie dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi - N°2017-10-124**

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 75 000 € HT soit 90 000 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Autofinancement : 52 500 € HT
- Aide de la Région : 22 500 € HT (soit 30% du montant total de l'opération)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter le projet d'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique intercommunale de Le Grau du Roi comme détaillé ci-dessus ;
- D'adopter le plan de financement correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Modification du règlement intérieur du centre Aqua Camargue - N°2017-10-125**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver le règlement modifié dont un exemplaire est joint à la délibération ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la CCTC - N°2017-10-126**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention avec la S.A ORANGE pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une conduite souterraine sur l'emprise du domaine géré par la Communauté de Communes Terre de Camargue comme détaillé dans la délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la CCTC - N°2017-10-127**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de mise à disposition 2017-2020 du personnel de Saint Laurent d'Aigouze auprès de la Communauté de Communes Terre de Camargue dans les conditions évoquées dans la délibération ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Objet : Renouvellement de la convention de de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard - N°2017-10-128**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la convention de contrôles microbiologiques alimentaires pour la cuisine centrale avec le Conseil départemental du Gard dans les conditions évoquées dans la délibération et dont un exemplaire est joint à cette dernière ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.*

Le Président  
Laurent PELISSIER

